

Réussir l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de sensibiliser les personnels à la protection des données et à son articulation au quotidien dans les missions des services départementaux.

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Déterminer ce qu'est une donnée personnelle
- Décrire quelles sont les modalités de mise en œuvre pour les sécuriser au quotidien
- Repérer les projets, actions et mesure devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la protection des données
- Vous situer en termes de respect de la réglementation
- Construire les actions nécessaires à la mise en œuvre de la protection des données au sein de la collectivité

PROGRAMME

- Les fondamentaux de la protection des données et du RGPD
- CNIL - Carte de visite - Formalités préalables, ...

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Courts exposés méthodologiques
- Courtes mises en situation
- Étude de mini cas
- QCM

FORMATRICE

Virginie LANGLET, issue d'une université américaine, est titulaire d'un Mastère spécialisé en Intelligence Économique et Management de Projets. Elle occupe actuellement le poste de Délégué à la protection des données au sein du Conseil départemental des Alpes-Maritimes depuis 2011 et est référente nationale sur la protection des données pour l'ensemble des Départements de France auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

PUBLICS

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité

- Formation sur mesure adaptée aux attentes des participants
- Formation réalisable sur demande en intra au cœur de votre collectivité
- Formation réalisable en vidéoconférence (nous consulter)

L'accent sera mis sur l'articulation du RGPD avec les compétences en santé, sanitaire et social.

DURÉE : 1 journée : 9h - 17h

DATES

Sur demande

LIEU : IFET, Paris et  de votre territoire

BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur :

Fonction :

Collectivité :

Adresse de la collectivité :

Téléphone : Fax :

Courriel du correspondant formation (indispensable) :

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

.....

Tél. mobile :

Courriel :

Je souhaite m'inscrire à la formation

qui se déroulera le

J'ai connu cette formation par

La formation doit être facturée : à la collectivité directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Date et signature :

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : ifet@departements.fr ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.